

Paris, le 24 février 2017

## **Les régulateurs ferroviaires français et britannique publient leur avis sur le document de référence du réseau 2018 d'Eurotunnel**

Chargés de la régulation économique du tunnel sous la Manche, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer) et l'Office of Rail and Road (ORR) rendent aujourd'hui leur avis sur le document de référence du réseau d'Eurotunnel pour l'horaire de service 2018.

Les deux régulateurs demandent au gestionnaire d'infrastructure d'améliorer la présentation et la transparence des principes de tarification applicables, et leur déclinaison en redevances d'utilisation du tunnel transfrontalier par les entreprises ferroviaires.

L'Arafer et l'ORR doivent s'assurer que les conditions d'accès à la Liaison Fixe transmanche gérée par Eurotunnel sont transparentes et équitables pour toutes les entreprises ferroviaires. L'objectif est d'accroître la confiance des actuels utilisateurs et de faciliter l'utilisation de l'infrastructure par de nouveaux entrants.

Le document de référence du réseau d'Eurotunnel pour l'horaire de service 2018, qui démarre en décembre 2017, détaille les informations techniques, contractuelles et tarifaires nécessaires à un opérateur pour faire circuler des trains dans la Liaison Fixe transmanche.

- [consulter l'avis sur le document de référence du réseau 2018 d'Eurotunnel](#)

### Note aux rédactions

#### La régulation économique du tunnel sous la Manche

Les conditions d'accès et la tarification du tunnel sous la Manche sont contrôlées par l'Arafer pour la partie française, et l'ORR pour la partie britannique.

Chaque année, les deux régulateurs publient un avis sur le document de référence d'Eurotunnel. Ils vérifient qu'il ne contient pas de clauses discriminatoires et n'accorde pas de pouvoirs discrétionnaires au gestionnaire d'infrastructure, pouvant être utilisés à des fins de discrimination à l'égard des entreprises ferroviaires. Il s'agit du premier avis de l'Arafer et de l'ORR dans le cadre de leurs nouveaux pouvoirs.

- [en savoir + sur la régulation économique franco-britannique du tunnel sous la Manche](#)

### **A propos de l'Arafer**

Autorité publique indépendante, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer) a pour mission de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier. Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de sept membres indépendants choisis pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence et présidé depuis août 2016 par Bernard Roman, pour un mandat de six ans.

### **About ORR**

As an independent regulator, ORR (Office of Rail & Road) operates within the framework set by UK and EU legislation and is accountable through Parliament and the courts. We are an independent statutory body, with powers vested by Parliament in our board. All members of the board are appointed by the Secretary of State for Transport, for a fixed term of up to five years.